LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260312-CC_2026_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Roselyne ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Aurélie HERVÉ, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Sylvie ROCABOY (pouvoir à Roselyne ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Romain BOUTRON (pouvoir à Xavier HAMON), Elisabeth POINEUF (pouvoir à Chantal NÉVO), Laurent BERTHO ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Patrick RAULT, Benoît CONNAN, Christian LE RIGUIER ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_30 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi d'orientation n° 92-135 du 06 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire a été examiné lors d'une séance du conseil communautaire distincte de la séance du vote du budget primitif.

Abstention : 1 – Monique LE CLEZIO (budget déchets)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2026, ci-annexés et arrêtés tels que présentés en séance, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET	BP 2026		TOTAL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Général	32 552 885,00 €	15 393 010,00 €	47 945 895,00 €
Assainissement	9 850 602,00 €	7 664 723,00 €	17 515 325,00 €
SPANC	127 190,00 €	7 145,56 €	134 335,56 €
Eau	436 150,98 €	671 000,00 €	1 107 150,98 €
Déchets	10 234 828,00 €	2 669 969,00 €	12 904 797,00 €
Bois Energie	1 402 257,00 €	729 858,00 €	2 132 115,00 €
Tourisme	1 022 086,00 €	1 065 400,00 €	2 087 486,00 €
Zones commerciales	4 695 082,36 €	7 309 567,04 €	12 004 649,40 €
Aménagement de zones	6 099 231,00 €	4 550 704,83 €	10 649 935,83 €
TOTAL	**66 420 312,34 €**	**40 061 377,43 €**	**106 481 689,77 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260312-CC_2026_030-DE

2. D'autoriser le reversement d'un excédent du budget SPANC vers le budget général (conséquence mesures correctives CRC) à hauteur de 37 487 € ;
3. D'autoriser le Président à engager les dépenses budgétisées en investissement ;
4. De préciser que conformément à l'article 107 de la loi Notre : les informations financières essentielles doivent accompagner le budget primitif et le compte administratif. Dans les communes et leurs EPCI, ainsi que dans les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant ces informations financières « essentielles » devra être annexée au budget et au compte administratif (Article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	59	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	05		
Pour :	63	Loudéac, le 3 mars 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	01	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.03.12 09:49:25 +01'00'

Signature numérique de Yvon LE JAN
Date : 2026.03.12 09:48:56 +01'00'